

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES DES JEUNES DE 12 À 25 ANS

26 et 27 avril 2018 et 14 juin matin

« Les Compétences Psychosociales sont à considérer comme des outils d'adaptation cognitive, émotionnelle, comportementale permettant à un individu de faire face aux situations de la vie en respectant les autres et en collaborant avec eux. » (Jacques Fortin)

Elles s'acquièrent et se développent tout au long de la vie et sont indispensables à toute vie sociale. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) reconnaît à présent les compétences psychosociales comme un facteur de protection et un déterminant du bien-être sur lequel il est possible d'intervenir efficacement. Dit autrement, développer les compétences psychosociales des jeunes peut permettre d'améliorer leur sentiment de bien être et de favoriser « le vivre ensemble ».



PUBLICS et PRÉREQUIS

Tous professionnels ou bénévoles associatifs travaillant avec des jeunes âgés de 12 à 25 ans. Il n'y a pas de prérequis spécifique pour accéder à cette formation.



MODALITÉS

Formation de 2 jours et demi (17 heures au total), Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupes.

Nombre de participants : entre 10 et 15.

Formation gratuite grâce au soutien de la Région et l'ARS



FORMATEURS

Adeline MICHEL et Marie-Donatienne VISSEAU, chargées de projets et formatrices sur les compétences psychosociales à l'IREPS ARA - délégation Isère.



LIEU ET HORAIRES

GRENOBLE, centre départemental de santé,
23 avenue Albert 1er de Belgique

26 et 27 avril 2018 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
14 juin 2018 de 9h à 12h30

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- Définir les compétences psychosociales (CPS) et leurs enjeux
- Choisir et animer des activités permettant de renforcer les CPS des jeunes
- Comprendre l'impact de ses représentations et expériences sur sa posture professionnelle
- Identifier dans son environnement les freins et les leviers au développement des CPS
- Initier une démarche de projet dans sa structure pour soutenir le développement des CPS des jeunes



PROGRAMME

Jour 1

Faire connaissance avec les compétences psychosociales ...

- Replacer les CPS dans une démarche de promotion de la santé
- Définir et présenter différentes CPS (compétences émotionnelles, sociales,...)
- Expérimenter et analyser des activités permettant de développer certaines CPS

Jour 2

...Poursuivre la découverte des CPS et imaginer un projet !

- Expérimenter et analyser des activités permettant de développer certaines CPS
- Réflexion à la notion d'environnement favorable au développement des compétences psychosociales.
- Aide méthodologique pour imaginer un projet / des actions réalisables dans votre contexte de travail.

Jour 3 (matin uniquement)

Retour d'expériences et échanges de pratiques.

VALIDATION DE LA FORMATION

Emargement et suivi de présence.

Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation. La présence aux 2 jours et demi de formation est obligatoire



INSCRIPTION

Je souhaite m'inscrire à la formation :

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES DES JEUNES DE 12 À 25 ANS

26 et 27 avril 2018 et 14 juin matin—Grenoble

Merci d'écrire lisiblement pour recevoir votre confirmation d'inscription par mail.

STAGIAIRE

NOM : Prénom :

Profession / fonction :

Adresse (si inscription à titre individuel) :

Tél :

Email :

ORGANISME / EMPLOYEUR

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Nom et prénom du référent formation.....

Tél :

Email :

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Formation gratuite grâce au soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vous vous inscrivez en tant que :

- Salarié(e) bénéficiant d'un financement par l'employeur ou OPCA ou PACIF
- Personne en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public
- Personne en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement OPCA
- Particulier à vos propres frais
- Bénévole
- Autres. Précisez :

Nombre de participants limité à 15 personnes (4 personnes maximum par structure).

Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sont à la charge du participant.

Une convention de formation vous sera envoyée avant le début de la formation.

Elle sera à nous retourner signée et accompagnée de votre règlement.

Bulletin à retourner
par mail ou courrier
avant le 2 mars 2018 à
IREPS ARA délégation Isère
23 avenue Albert 1er de Belgique
38000 Grenoble
Tél. 04 57 58 26 84
formation38@ireps-ara.org

Soutien



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Isère
23 avenue Albert 1er de Belgique, 38000 Grenoble
Tél. 04 57 58 26 84 - www.ireps-ara.org
N° de SIRET : 323 390 161 00046
N° de déclaration d'activité : 82 69 06 790 69

Organisme validé et référencé sur

